

**PERMIS D'EXPLOITATION**

**Personnes déclarant l'ouverture, la mutation, la translation ou le transfert d'un débit de boissons à consommer sur place de 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> catégorie ou personnes déclarant un établissement pourvu de la « petite licence restaurant » ou de la « licence restaurant » (1) ayant suivi la formation spécifique sur les droits et obligations attachés à l'exploitation d'un débit de boissons à consommer sur place ou d'un restaurant**

Logo du formateur  
(le cas échéant)

**Permis n° : \_\_\_\_\_ délivré en application de l'article L. 3332-1-1 du code de la santé publique.**

**Le présent permis d'exploitation est délivré à :**

NOM de naissance : \_\_\_\_\_

NOM d'usage : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Né(e) le :      à : \_\_\_\_\_       
Jour Mois Année Commune de naissance Département Pays

**Adresse :**

Numéro de la voie Extension (bis, ter,..) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie

\_\_\_\_\_  
Code postal Localité / Commune

**Adresse professionnelle :**

Numéro de la voie Extension (bis, ter,..) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie

\_\_\_\_\_  
Code postal Localité / Commune

Il est délivré après le suivi de la formation qui s'est déroulée du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_, portant sur la connaissance de la législation et de la réglementation applicables aux débits de boissons à consommer sur place et aux restaurants ainsi que sur les obligations en matière de santé publique et d'ordre public, visée au I de l'article R. 3332-7 du code de la santé publique et organisée par l'organisme de formation ci-dessous, agréé par le ministère de l'intérieur pour dispenser cette formation.

**Cocher le cas échéant (2) :**

Loueur de chambres d'hôtes.

Le présent permis d'exploitation, délivré à l'issue d'une formation adaptée de 7 heures sur 1 journée (articles R. 3332-4-1 et R. 3332-7 al. 3 du code de la santé publique), ne vaut que pour la délivrance de boissons alcooliques dans le cadre de la location de chambres d'hôtes effectuée à l'adresse mentionnée ci-dessus.

**Organisme de formation :**

Dénomination sociale : \_\_\_\_\_

N° SIRET :

**Adresse :**

Numéro de la voie Extension (bis, ter,..) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie

\_\_\_\_\_  
Code postal Localité / Commune

Agréé le : \_\_\_\_\_ par arrêté référencé : \_\_\_\_\_

Le présent permis d'exploitation, valable dix ans à compter de sa date d'émission, expire le \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_, le       
Jour Mois Année

Signature du représentant légal et cachet de l'organisme de formation :

**(1) A compter du 1<sup>er</sup> juin 2011 les restaurants doivent effectuer une déclaration non seulement en cas d'ouverture, mais également en cas de mutation ou de translation (article L. 3332-4-1 du code de la santé publique).  
 (2) Cas des personnes mentionnées à l'article L. 324-4 du code du tourisme, conformément aux dispositions du 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article L. 3332-1-1 du code de la santé publique**